



Etude des aléas naturels sur le Sud-Est Vendée – Marais Poitevin

15/05/2025

Phase 3 – Caractérisation des enjeux

PPRI VENDÉE - COMITÉ TECHNIQUE

Sommaire

1. Contexte de l'étude
2. Méthodologie de recensement des enjeux
3. Enjeux recensés
4. Zonage d'urbanisation
5. Planning prévisionnel

1. Contexte de l'étude

Objectifs de l'étude

- **Communication-sensibilisation-association du public et des parties prenantes** sur les risques d'inondation
- **Analyse générale des caractéristiques des inondations** (débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontée de nappe)
- **Caractérisation des différents aléas et définition de la zone inondable** (périodes de retour 10, 100 et 1000 ans) ;
- **Réaliser ou réviser des PPR inondations là où cela est nécessaire** (notamment la révision du PPRI de Fontenay le Comte et de la Vendée) sans modification des PPRL Bassin du Lay et Sèvre Niortaise ;
- **Elaboration des PPRI** : Analyse des enjeux du bassin de risque et élaboration du zonage réglementaire

Phase 1

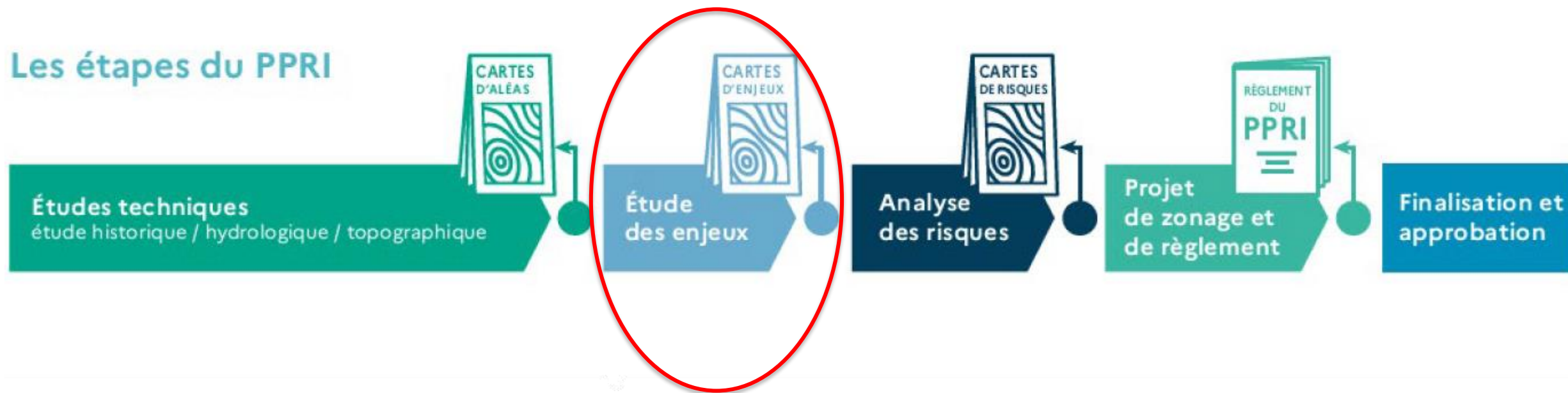
Phase 2

Phases 3 et 4

1. Contexte de l'étude

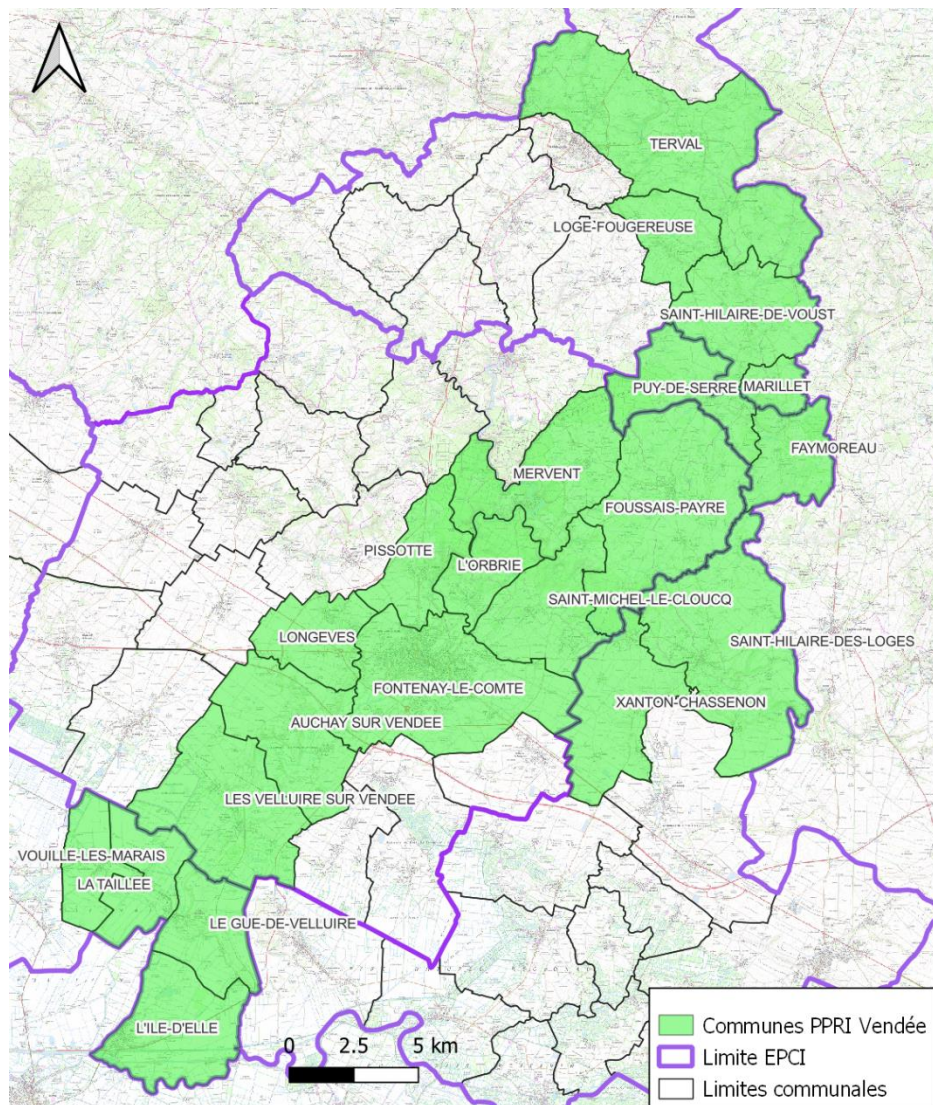
Etapes d'élaboration du PPRI

Les étapes du PPRI



1. Contexte de l'étude

Périmètre du PPRI Vendée



Communes concernées : 21

- ✓ Foussais-Payré
- ✓ Mervent
- ✓ Saint-Michel-le-Cloucq
- ✓ L'Orbrie
- ✓ Pissotte
- ✓ Fontenay-le-Comte
- ✓ Longèves
- ✓ Auchay-sur-Vendée
- ✓ Les Velluire-sur-Vendée
- ✓ Vouillé-les-Marais
- ✓ La Taillée
- ✓ Le Gué-de-Velluire
- ✓ L'Île-d'Elle
- ✓ Terval
- ✓ Loge-Fougereuse
- ✓ Saint-Hilaire-de-Voust
- ✓ Marillet
- ✓ Puy-de-Serre
- ✓ Faymoreau
- ✓ Saint-Hilaire-des-Loges
- ✓ Xanton-Chassenon

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Textes et guides nationaux

Textes :

- Décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».
- Modalités d'application du décret précité (novembre 2019)
- Addenda au guide méthodologique PPRI (23 mars 2021)

Guides :

- Guide méthodologique : Plans de prévention des risques naturels (PPR) – Risques d'inondation (2024)
- Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux (mai 2014)
- Guide général : Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) (décembre 2016)

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Bases de données relatives aux enjeux

- Collecte des renseignements sur les différentes bases de données à notre disposition

Enjeux	Source
Logements	MAJIC (2024)
Population	Filosofi (2023 / Recensement 2019)
Entreprises	SIRENE (2024)
Equipements publics	Ecoles : Ministère de l'éducation nationale (2024)
	Santé : FINESS (2024)
	Autres : BD Topo - IGN (2024)
Parcelles agricoles	Registre parcellaire graphique - IGN (2024)
ICPE	GéoRisques (2024)
BASIAS	GéoRisques (2024)
BASOL	GéoRisques (2024)
Stations d'épuration	Sandre (2024)
Déchetteries	Sinoe (2024)
Energie - Postes électriques	Enedis (2024)
Telecom - Antennes	ANFR (2024)
Réseau de transport	BD Topo - IGN (2024)
Bâtiments patrimoniaux	Ministère de la culture (2024)
Espaces naturels protégés	Carmen (2024)

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Compléments

- Prise en compte des données recensées lors du PAPI
- Travail de correction manuel
- Données recensées auprès des partenaires techniques (en cours)
- Echange avec plusieurs communes :
 - ✓ Présentation du premier recensement sur les enjeux ponctuels
 - ✓ Echange sur les projets de la commune

Auchay sur Vendée
Fontenay le Comte
Le Gué de Velluire
Les Velluire sur Vendée
L'Ile d'Elle
Vouillé les Marais

3. Enjeux recensés

Liste des enjeux recensés

— Limite de zone inondable

■ Logement

● Entreprise

■ Exploitation agricole

✱ Friche

■ Projet

■ Activité de tourisme, sport, loisir

■ Camping, aires de camping car, aires de grand passage

■ Batiment Patrimonial

Etablissement stratégique et sensible

■ Etablissement participant à la gestion de crise

■ ERP sensible

Autre ERP

■ Autre

Risque

▲ ICPE

Equipement public

■ Eaux usées

■ Energie

■ Réseau de télécommunication

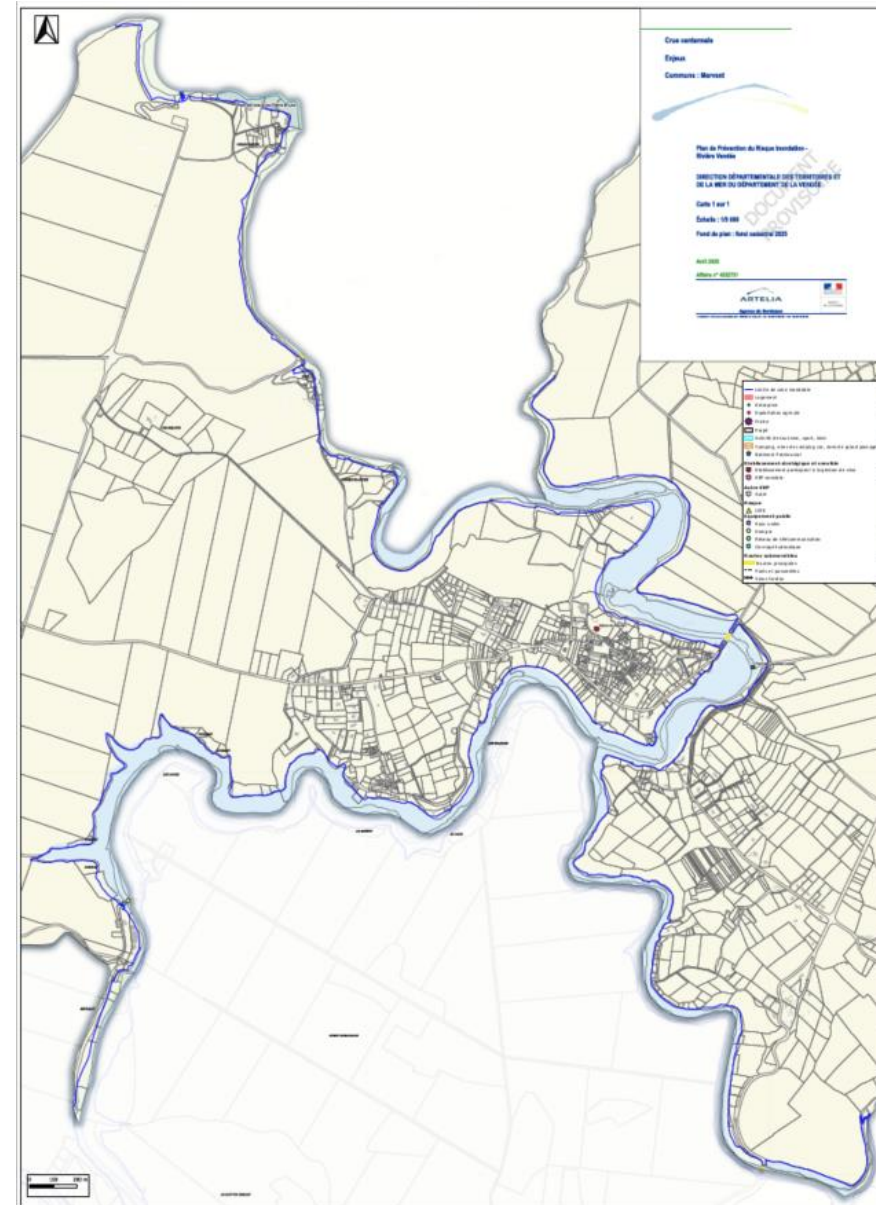
■ Ouvrage hydraulique

Routes submersibles

■ Routes principales

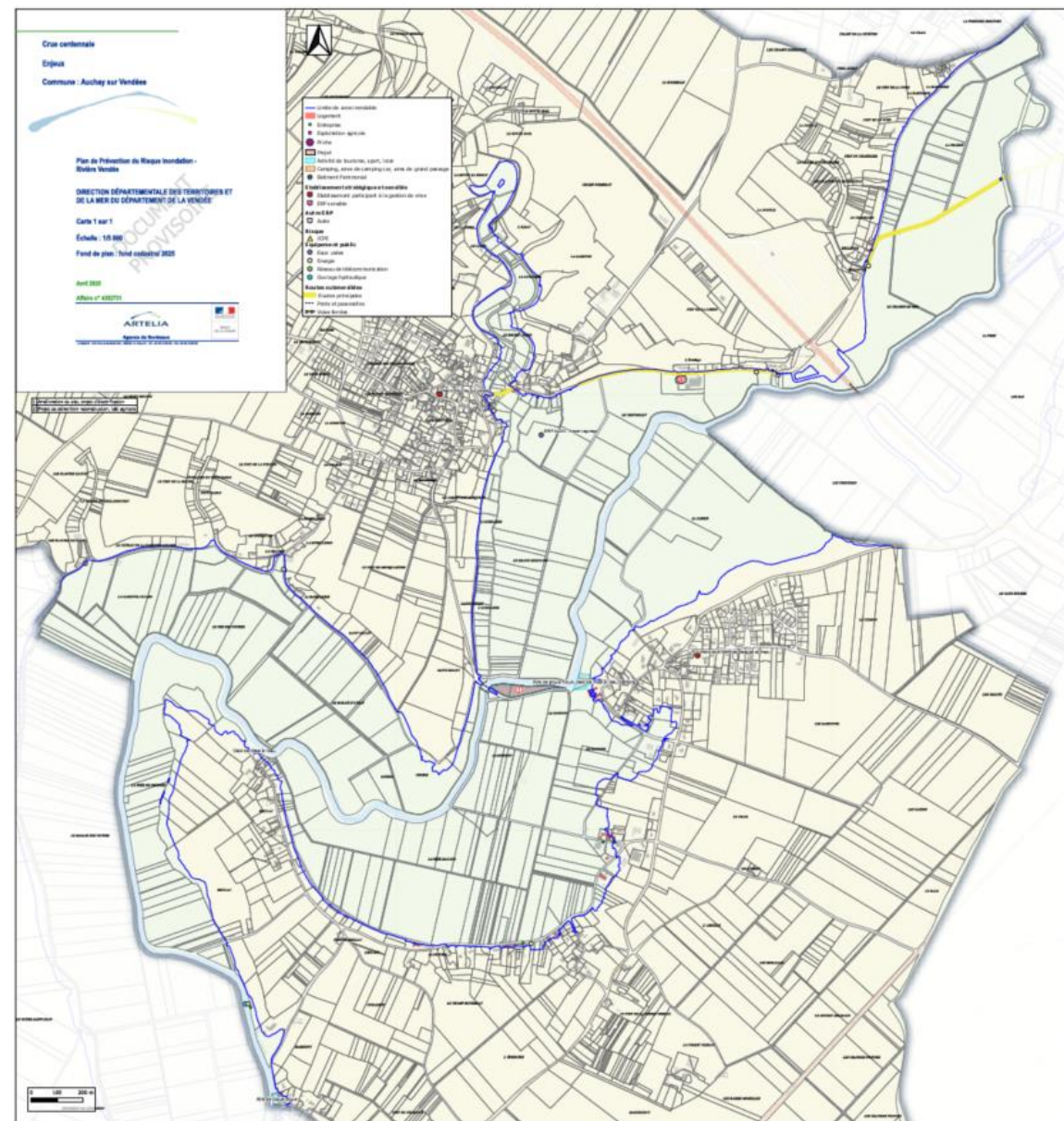
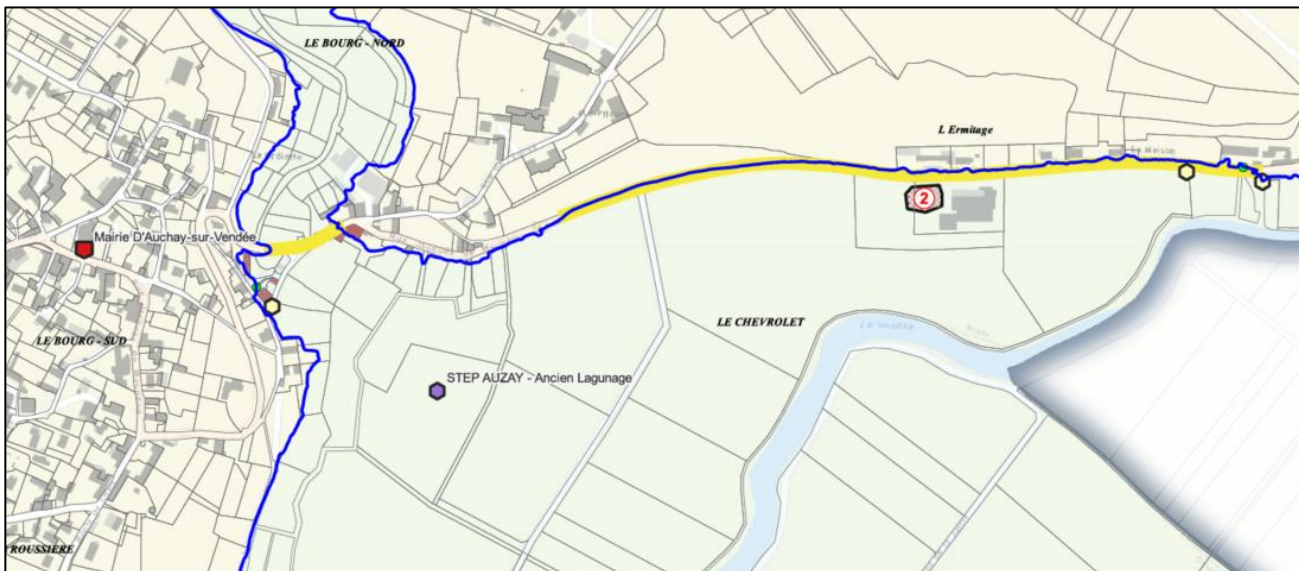
--- Ponts et passerelles

+++ Voies ferrées

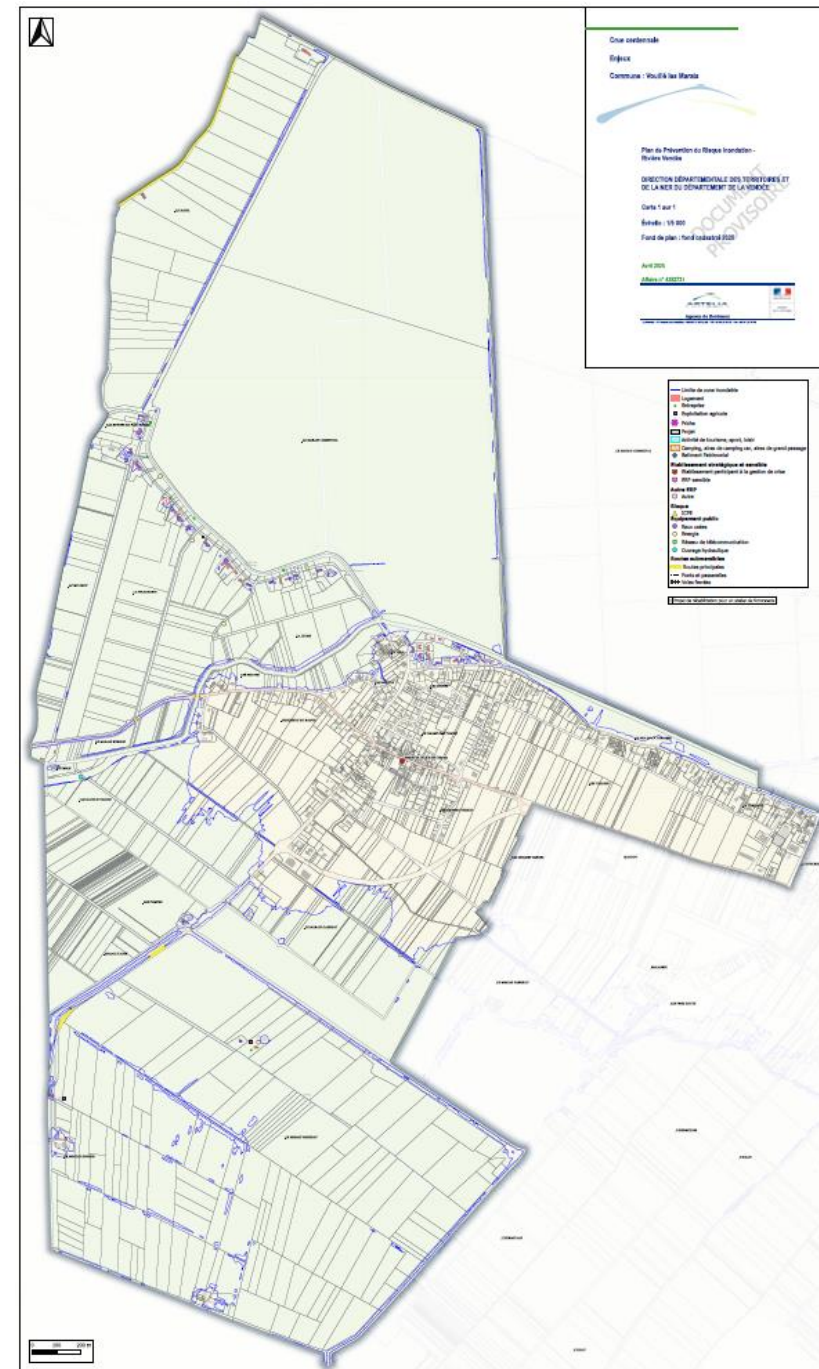
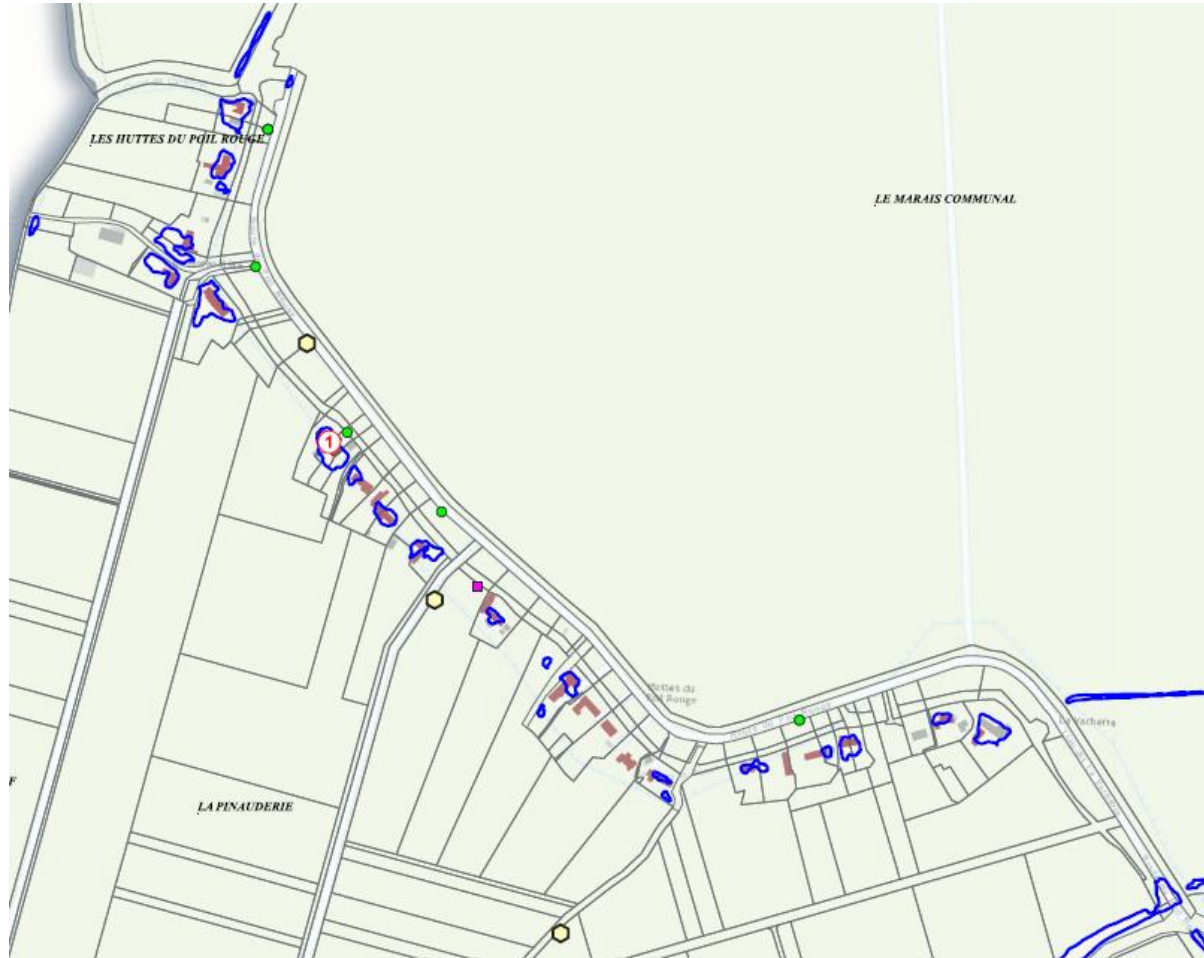


3. Enjeux recensés

Carte des enjeux - Auchay-sur-Vendée



Carte des enjeux – Vouillé-les-Marais



3. Enjeux recensés

Quantification des enjeux inondés par commune - Habitat

Communes	Aléas				Total bâtis	Total logements	Population estimée
	Faible	Modéré	Fort	Très fort			
Auchay-sur-Vendée	16	3	2		21	22	53
Faymoreau		1			1	1	2
Fontenay-le-Comte	218	26	521	198	963	1521	3042
Foussais-Payré	1	1			2	2	4
La Taillée	23	3	17		43	43	99
Le Gué-de-Velluire	17	3	2		22	22	46
Les Velluire-sur-Vendée	78	23	26	6	133	138	317
L'Île-d'Elle	123	35	32		190	196	431
Longèves	1	6	4	1	12	12	30
L'Orbrie	2	1			3	3	6
Mervent			2		2	3	6
Pissotte			1	1	2	2	5
Puy-de-Serre	1	3	1	1	6	6	13
Saint-Hilaire-des-Loges		1			1	1	2
Saint-Hilaire-de-Voust	1		1		2	2	4
Saint-Michel-le-Cloucq	4		1	1	6	7	17
Terval		1			1	1	2
Vouillé-les-Marais	47	2	3		52	54	135
Loge-Fougereuse					0	0	0
Marillet					0	0	0
Xanton-Chassenon					0	0	0
Total général	532	109	613	208	1462	2036	4216

- 1 462 bâtiments inondables (maison ou habitat collectif)
- 2 036 logements
- Population en zone inondable estimée à environ 4 200 personnes

3. Enjeux recensés

Quantification des enjeux inondés par commune - Entreprises

Communes	Aléas				Total entreprises	Total effectifs
	Faible	Modéré	Fort	Très fort		
Auchay-sur-Vendée	5	1	3		9	9
Faymoreau			1		1	14
Fontenay-le-Comte	54	24	319	115	512	1239
La Taillée	2	19	10		31	39
Le Gué-de-Velluire		1	1		2	2
Les Velluire-sur-Vendée	10	6	10	2	28	40
L'Île-d'Elle	40	8	9	3	60	299
Longèves	1				1	1
L'Orbrie	1				1	1
Vouillé-les-Marais	3	6	3		12	12
Foussais-Payré					0	0
Mervent					0	0
Pissotte					0	0
Puy-de-Serre					0	0
Saint-Hilaire-des-Loges					0	0
Saint-Hilaire-de-Voust					0	0
Saint-Michel-le-Cloucq					0	0
Terval					0	0
Loge-Fougereuse					0	0
Marillet					0	0
Xanton-Chassenon					0	0
Total général	116	65	356	120	657	1656

- 657 entreprises inondables
- Effectifs estimés à environ 1 650 salariés

4. Zonage d'urbanisation

Guide PPRI 2024

- 3 niveaux d'urbanisation définis dans le guide :
- ✓ Centre urbain
 - ✓ Zone urbanisée, en dehors des centres urbains
 - ✓ Zone non urbanisée

Niveau d'aléa de référence		Faible	Modéré	Fort	Très fort
Niveau d'urbanisation	Zone urbanisée	Principe général : constructions nouvelles soumises à prescriptions.		Principe général d'interdiction, sauf : ● constructions nouvelles dans les dents creuses¹⁷⁹ ; ● constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité¹⁸⁰.	Principe général d'interdiction, sauf : ● constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité.
	Zone urbanisée, en dehors des centres urbains			Principe général d'interdiction sauf : ● constructions nouvelles dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité.	
Zone non urbanisée		Principe général d'interdiction sauf exceptions sur demande de la collectivité.		Principe général d'interdiction.	

Tableau 10 : principes généraux de construction des zonages réglementaires en fonction du niveau d'aléa et du niveau d'urbanisation, définis à l'article R. 562-11-6 du code de l'environnement.

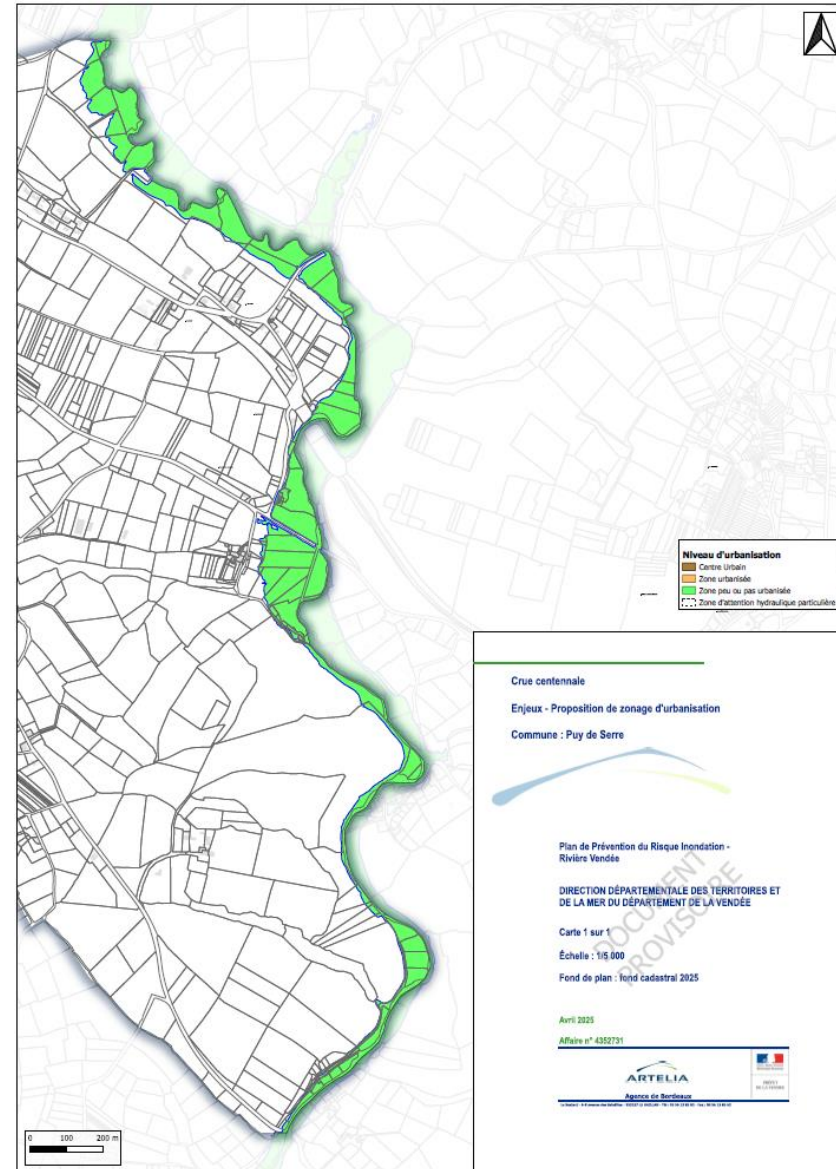
4. Zonage d'urbanisation

Définition des niveaux d'urbanisation

- Le centre urbain :
 - Il se caractérise par son histoire, par une occupation du sol de fait importante, par une continuité bâtie et par la mixité des usages des bâtiments : logements, commerces et services. S'agissant du cœur des villes, il est impératif d'y préserver une vitalité économique et sociale, et donc de permettre un certain niveau de constructibilité.
- Les zones urbanisées (hors centre urbain) :
 - Elles se caractérisent par des zones de bâtis homogènes (quartiers pavillonnaires, ensemble de collectifs isolés, zones d'activités, zones industrielles...).
- Les zones pas ou peu urbanisées :
 - Elles intègrent les prairies et forêts, les zones agricoles, les zones faiblement urbanisées (hameaux, ...), les zones à urbaniser, les parcs urbains, les places, etc...
- Dent creuse :
 - Espaces résiduels, de taille limitée, entre deux bâtis existants.

4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation
Puy-de-Serre

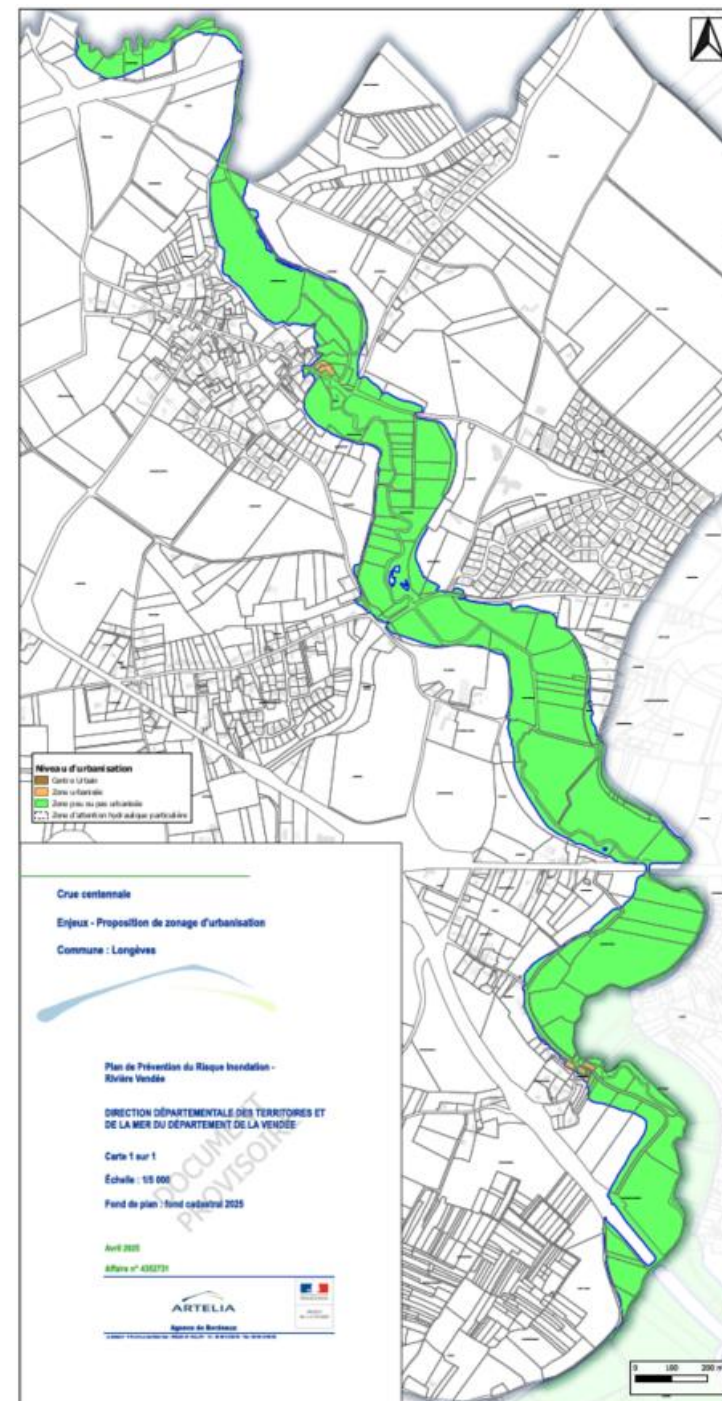
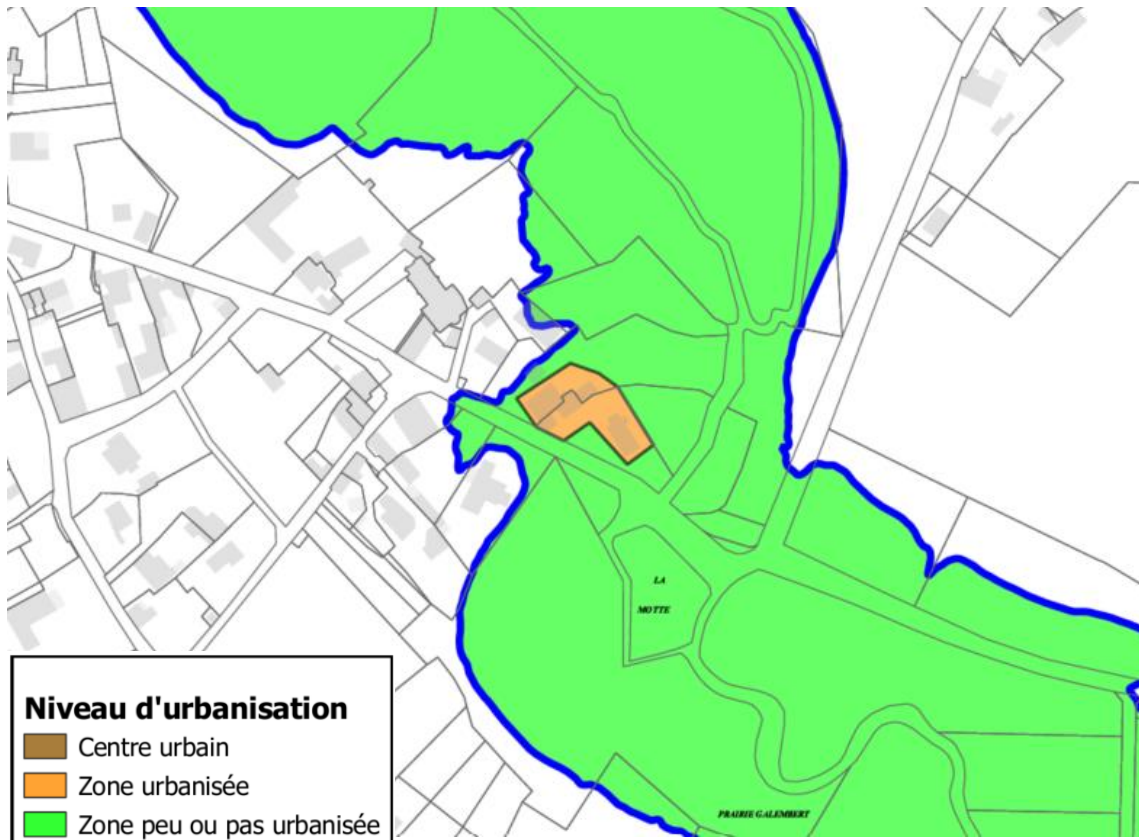


Niveau d'urbanisation

- Centre urbain
- Zone urbanisée
- Zone peu ou pas urbanisée

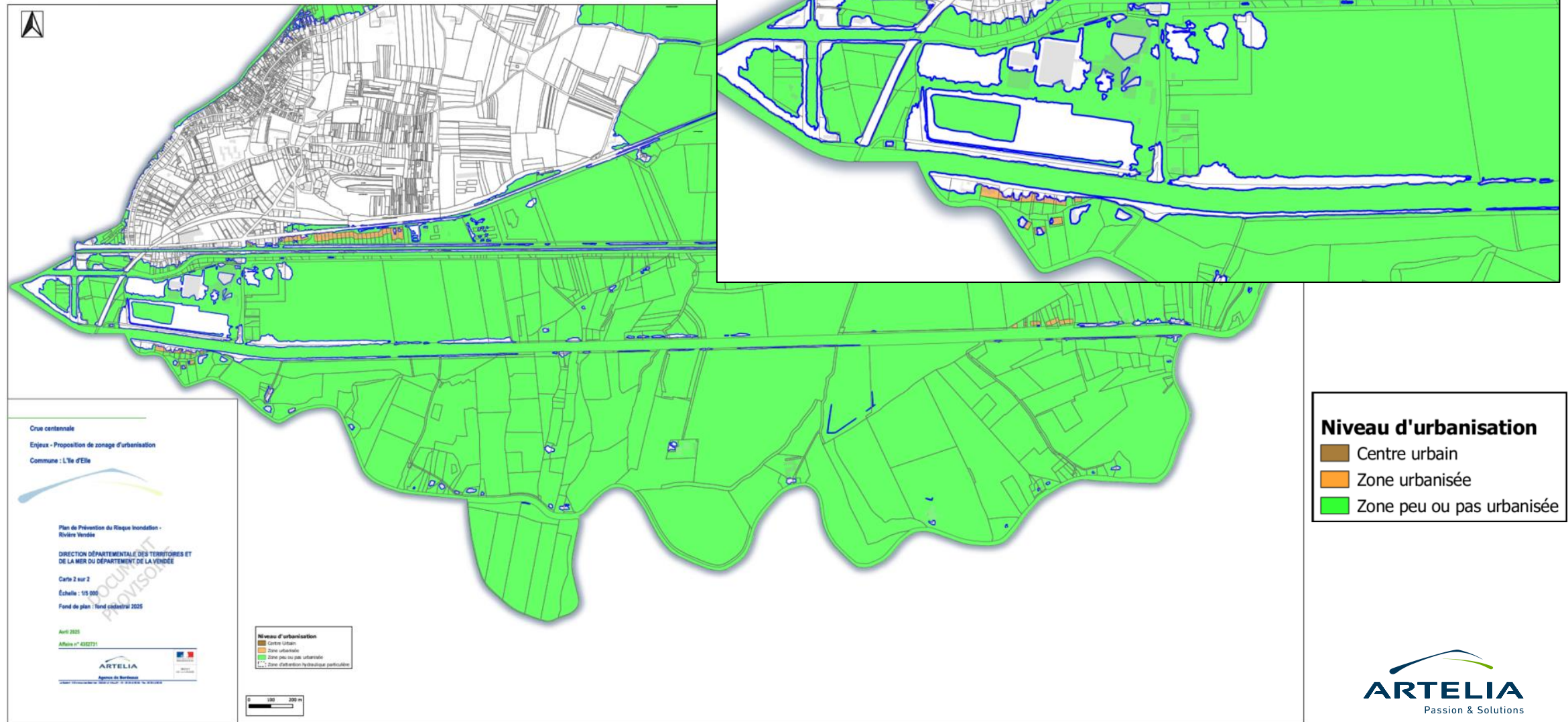
4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation
Longèves



4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation



5. Planning prévisionnel

Phase 3 : Caractérisation des enjeux

- COTECH restreint Fontenay-le-Comte: 07 mai 2025
- COTECH : 1 par PPRI le 15 mai 2025
 - PPRI Vendée (matin)
 - PPRI Autise Sèvre Niortaise (après-midi)
- Transmission des cartes aux communes à l'issue des COTECH (temps d'analyse et d'échange : 1 mois)
- COPIL : 1 par PPRI fin juin ou début juillet
- Phase 4 :
 - Phase Zonage réglementaire, Règlement, Concertation : septembre 2025 à l'été 2026
 - Phases « codifiées » (consultation, enquête publique, approbation) : septembre 2026 à mai 2027